

**COMPTE RENDU DE LA SÉANCE PUBLIQUE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 OCTOBRE 2011
CONVOCAION DU 19 OCTOBRE 2011**

Présents : Monique MANGIN, Christiane MARCOS, Audrey NORMAND, Mélanie OLLMANN, Antonio ALVES, Jean-Luc DUSSAUCY, Denis GARDEL, Jean REMY, Dominique SHWEITZER, Fernand VIRION

Absents représentés : Alain BERTRAND, procuration donnée à Jean-Luc DUSSAUCY ; Olivier POIREL, procuration donnée à Dominique SHWEITZER ; Pascal ROL, procuration donnée à Audrey NORMAND

Audrey NORMAND a été nommée secrétaire

PROJET ECOLE MATERNELLE / ACCUEIL PERISCOLAIRE : ACCEPTATION DE L'AVANT-PROJET SOMMAIRE

- *Vu la délibération du 12/03/2011 ;*
- *Considérant le nouveau projet proposé, dossier esquisse en date du 14/10/2011*

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

par 13 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

Considérant les contraintes financières qui pèsent sur la commune, il avait été décidé de revoir la copie initiale qui prévoyait la restructuration de l'école maternelle, la création d'une salle périscolaire, d'une cantine et d'une salle de restauration pour une somme avoisinant 1 20 000 € hors taxes.

Considérant le nouveau projet d'esquisse retirant de l'ensemble la cantine et la salle de restauration, et substituant en lieu et place la création d'une bibliothèque ; Le nouveau projet comprenant en conséquence la restructuration de l'école maternelle existante, la création d'une salle périscolaire et d'une bibliothèque pour un montant compris entre 850 000 € et 900 000 € hors taxes.

Accepte le dossier d'esquisse proposé par le cabinet d'architectes BAGARD et LURON.

Accepte l'avenant de maîtrise d'oeuvre concernant la définition du nouveau programme ainsi que la reprise des études effectuées.

Autorise Monsieur le Maire à signer le présent avenant

Présente à *Territoire Terres de Lorraine* une demande de subvention sur la base du présent dossier d'esquisse. Ce projet annule et remplace le projet précédemment présenté.

**DEMANDE DE SUBVENTION D'EQUIPEMENT AU CONSEIL GENERAL
POUR L'ANNEE 2012**

Travaux de voirie dans diverses rues

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

par 13 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

Sollicite auprès du Conseil général de Meurthe & Moselle l'octroi d'une subvention au titre de la Dotation communale d'investissement pour l'année 2012 :

Travaux de voirie Grande rue et route de Flavigny

dont le coût est estimé par devis de l'entreprise TRB à **60 030,00 €** hors taxes (71 795,88 € TTC)

DEMANDE DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION SOLIDARITÉ 2011

- *Vu la délibération du 27 octobre 2008 demandant versement de la subvention de solidarité du Conseil général selon un rythme annuel ;*

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré

par 13 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

Décide de faire porter la part 2011 de la subvention sur les travaux suivants :

- ✓ Pose d'une borne incendie chemin de la Corvée Rohard par l'entreprise SAUR pour un montant de 3 690,17 € hors taxes ;
- ✓ Déplacement et pose d'une borne incendie chemin de Maconnot par l'entreprise SAUR pour un montant de 4 097,07 € hors taxes ;
- ✓ Déplacement et pose d'une borne incendie rue de Ceintrey par l'entreprise SAUR pour un montant de 4 178,59 € hors taxes

REPARTITION DU VERSEMENT DE LA SUBVENTION DE SOLIDARITÉ 2012-2014 DU CONSEIL GENERAL

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré

par 13 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

Demande au Conseil général que la subvention de solidarité pour les années 2012-2014 lui soit versée selon une répartition annuelle.

TRAVAUX DE VOIRIE : CREATION DE CHEMIN

- ✓ Vu le PLU, adopté le 28/01/2011
- ✓ Vu l'emplacement réservé n° 1 prescrit par le PLU ;
- ✓ Considérant la construction d'une maison d'habitation en secteur 1AU

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré

par 13 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

Accepte le devis de travaux de l'entreprise CLEMENT concernant la création d'un chemin dans le prolongement du chemin de la Portière pour un montant de **7 623,00 €** hors taxes.

TRAVAUX SUR EDIFICES COMMUNAUX :
REFECTION DES EVACUATIONS D'EAU DE PLUIE DE L'EGLISE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré

par 13 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

Accepte le devis de travaux de l'entreprise SALVAN-FLORENT concernant la réfection des descentes d'eau de la toiture de l'église pour un montant de **11 937,00 €** hors taxes.

URBANISME :
TAXE D'AMÉNAGEMENT

- *Vu la loi 2010-1658 du 29 décembre 2010 instaurant la taxe d'aménagement et le versement pour sous-densité ;*
- *Considérant la portée de cette nouvelle taxe d'aménagement, qui se substitue à la taxe locale d'équipement, à la taxe départementale pour les espaces sensibles et la taxe départementale pour le financement des conseils d'architecture, d'urbanisme et d'environnement ;*
- *Considérant la liberté donnée aux communes de définir une sectorisation de son territoire et de fixer des taux, dans la limite de 1 à 5 %, pour chacun de ces secteurs ;*

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré

par 12 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

Décide de ne pas diviser la commune, chaque quartier relevant donc d'un secteur unique.

Décide en conséquence de voter un taux unique, fixé à 5 %

MARCHE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT :
CHOIX DES TITULAIRES DU MARCHE

- ✓ Vu le marché d'assainissement de Pulligny rendu public le 28/07/2011
- ✓ Vu la séance d'ouverture des plis en date du 15/09/2011
- ✓ Vu les rapports du maître d'oeuvre en date du 10/10/2011 concernant les offres des candidats

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré

par 13 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

Arrête les candidatures suivantes, conformément aux critères énoncés dans les pièces du marché :

- *Lot 1 (station de traitement des eaux usées) :*
entreprise **JEAN VOISIN** de BEAUMONT LA RONCE (37 360) pour un montant total hors taxes de **491 427,79 €** hors taxes

- *Lot 2 (réseau) :*
entreprise **CHIARAVALLI** de BRALLEVILLE (54 740) pour un montant total hors taxes de **584 369,50 €**
- *SPS :*
entreprise **PREVLOR BTP** de PAGNY SUR MOSELLE (54 530) pour un montant total hors taxes de **2 520 €** hors taxes

PERSONNEL COMMUNAL :
CONVENTION PRÉVENTION ET SANTÉ

- ✓ Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine préventive dans la fonction publique territoriale ;
- ✓ Vu le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition de personnel, dans le cadre de la prévention et de la santé ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré

par 13 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

Décide d'adhérer au plan de prévention et santé proposé par le Centre de gestion de fonction publique territoriale de Meurthe-et-Moselle.

Autorise en conséquence Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion.

PERSONNEL COMMUNAL :
FORMATION DU PERSONNEL – PARTICIPATION CNFPT

- ✓ Vu la loi de finances rectificative pour 2011

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré

par 13 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

Demande que soit rétabli le taux plafond de 1 % de la cotisation versée au Centre national de la fonction publique territoriale par les employeurs territoriaux pour la formation professionnelle de leurs agents.

ACCUEIL PERISCOLAIRE :
PARTICIPATION DE LA COMMUNE
A L'ACTIVITE « ENVIRONNEMENT »

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré

par 13 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

Décide d'associer l'accueil périscolaire de la commune, conjointement aux restaurants scolaires de Méréville, Flavigny s/Moselle et Ville en Vermois, au projet « Environnement » de *Jeunesse et Territoire du Saintois au Vermois* ;

Accepte la participation financière de la commune à hauteur de **135 €** pour couvrir les frais d'intervention de l'animateur et les coûts liés à la location de matériel ;

Accepte d'avancer la dépense couvrant la participation des parents, soit une participation de 12 € par enfant pour 13 enfants, soit un total de **156 €**.

Autorise Monsieur le Maire à recouvrer la somme engagée de 156 € auprès des familles.

DEMANDES D'ENTRÉE ET DE SORTIE DU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ASSAINISSEMENT AUTONOME
DE MEURTHE ET MOSELLE

- ✓ Vu les articles L5211-18, L5211-19 et L5211-20 du Code général des collectivités territoriales qui définit les modalités d'admission et de retrait des collectivités d'un syndicat ;
- ✓ Vu les statuts du SDAA54 ;
- ✓ Vu la délibération 16/2011 du SDAA54 en date du 28/09/2011

après avoir pris connaissance des explications fournies par le Maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

par 13 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

Accepte les demandes d'entrée dans le SDAA 54 de :

MOUAVILLE, NORROY-LE-SEC et PRAYE

Accepte les demandes de sorties du SDAA 54 de :

CHENEVIÈRES (qui a intégré la communauté de communes du Lunévillois), *FERRIÈRES, FOUG* (qui a intégré la communauté de communes du Toulouais) et *JEZAINVILLE*.

FORETS COMMUNALES : EXPLOITATION 2011-2012
--

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

par 13 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

Accepte l'offre de prix de l'entreprise RUER, tenant compte de la maîtrise d'oeuvre ONF, en ce qui concerne l'exploitation des parcelles 7 et 15 du bois des Portions et des parcelles 20, 21, 22 et 23 du bois de Remezaine pour :

- abattage des grumes pour 10 € HT ;
- débardage des grumes pour 7,80 € HT / mètre cube ;
- abattage des brins pour 2,90 € HT.

Autorise la vente des grumes aux ventes groupées organisées par la Division de l'Office National des Forêts et le cas échéant, la cession amiable des articles demeurés invendus ainsi que les lots de faible valeur sur avis conforme du Maire et du Chef de la Division de l'Office National des Forêts.

Pulligny, le 31 octobre 2011

Le Maire,

Jean-Luc DUSSAUCY